

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

Numéro du produit U3725O AEROSOL

UFI UFI: MH60-C03P-T00J-P8V5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.4. Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Repr. 1B - H360 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

Mentions de mise en garde

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P261 Éviter de respirer les aérosols.
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
 P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient

ACÉTONE, COBALT bis(2-ethylhexanoate), 2-Octyl-2H-isothiazol-3-one

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ACÉTONE		30-60%
Numéro CAS: 67-64-1	Numéro CE: 200-662-2	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

XYLENES			10-30%
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32-0000	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315			
RESIN			10-30%
Numéro CAS: —			
Classification Non Classé			
Petroleum gases, liquefied			10-30%
Numéro CAS: 68476-85-7			
Classification Gaz Infl. 1A - H220			
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics			<1%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 918-481-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457273-39-0000	
Classification Asp. Tox. 1 - H304			
non hazardous			<1%
Numéro CAS: —			
Classification Non Classé			
2-PENTANONE OXIME			<1%
Numéro CAS: 623-40-5	Numéro CE: 484-470-6		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Chronic 3 - H412			

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

2-ethylhexanoic acid, zirconium salt <1%		
Numéro CAS: 22464-99-9	Numéro CE: 245-018-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119979088-21-0004
Classification Repr. 2 - H361d		
Calcium bis(2-ethylhexanoate) <1%		
Numéro CAS: 136-51-6	Numéro CE: 205-249-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119450011-60-0000
Classification Eye Dam. 1 - H318 Repr. 2 - H361d		
COBALT bis(2-ethylhexanoate) <1%		
Numéro CAS: 136-52-7	Numéro CE: 205-250-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119524678-29-0005
Facteur M (aigu) = 1		
Classification Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1A - H317 Repr. 1B - H360F Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412		
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one <1%		
Numéro CAS: 26530-20-1	Numéro CE: 247-761-7	
Facteur M (aigu) = 100	Facteur M (chronique) = 100	
Classification Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 2 - H330 Skin Corr. 1 - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1A - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		
Calcium dipropionate <1%		
Numéro CAS: 4075-81-4	Numéro CE: 223-795-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119978298-17-0001
Classification Eye Dam. 1 - H318		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'oxygène peut être nécessaire. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu.
Contact cutané	Aucun symptôme particulier connu.
Contact oculaire	Aucun symptôme particulier connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.
---------------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO _x). Hydrocarbures.
-----------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
--	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

Méthodes de nettoyage

Éliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage

Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 750 ppm 1800 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

XYLENES

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 221 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

XYLENES (CAS: 1330-20-7)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limit.

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 289 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 289 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 180 mg/kg/jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 77 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 77 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 174 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 174 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 108 mg/kg/jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14.8 mg/m³
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.6 mg/kg/jour

PNEC

eau douce; 0.327 mg/l
 eau de mer; 0.327 mg/l
 rejet intermittent; 0.327 mg/l
 Station d'épuration des eaux usées; 6.58 mg/l
 Sédiments (eau douce); 12.46 mg/kg
 Sédiments (eau de mer); 12.46 mg/kg
 Sol; 2.31 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P3.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales. Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Doré. Orange.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	< 23°C Coupelle fermée.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Aérosol extrêmement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

Conditions à éviter Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Réducteurs.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 3 780,99

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 37,81

Inhalation Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des lésions internes.

Contact cutané Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut être absorbé par la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau.

Contact oculaire Irritation des yeux et des muqueuses.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Inhalatoire Le gaz ou les vapeurs sont nocifs en exposition prolongée ou à fortes concentrations. CONTACT AVEC LA PEAU. Irritant pour la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique. CONTACT AVEC LES YEUX. Irritant pour les yeux. INGESTION. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Voie d'exposition Inhalatoire Absorption cutanée

Informations toxicologiques sur les composants

ACÉTONE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 800,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 800,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 15 800,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 15 800,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 76,0

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

Espèces Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut provoquer une irritation cutanée.

Données sur l'animal Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'information disponible.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition aux vapeurs, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements.

Ingestion Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Dépression du système nerveux central.

Contact cutané Irritant pour la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

XYLENES

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 11,0
(CL₅₀ vapeurs mg/l)

ETA inhalation (vapeurs 11,0
mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer une hypersensibilité respiratoire.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Les études épidémiologiques n'ont pas démontré de sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Lésions du système nerveux central et/ou périphérique. Lésions des reins et/ou du foie.

Organes cibles Reins Foie Système nerveux central

Danger par aspiration

Danger par aspiration L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation Nocif par inhalation.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau. Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

Contact oculaire Les vapeurs ou spray peuvent provoquer des lésions oculaires temporaires (réversibles).

2-PENTANONE OXIME

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

2-Octyl-2H-isothiazol-3-one

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 125,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 0,5

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Dangereux pour l'environnement en cas de rejet dans les cours d'eau.

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 2-11 mg/l, Poissons
CL₅₀, 96 heures: 13.5 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
CL₅₀, 96 heures: 21 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
CL₅₀, 96 heures: 2.6 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
NOEC, 56 jours: >1.3 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 1-5 mg/l, Daphnia magna
CE₅₀, 24 heures: 1 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CI₅₀, 72 heures: 3-5 mg/l, Algues
ErC₅₀, 72 heures: 4.36 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heures: >157 mg/l,

COBALT bis(2-ethylhexanoate)

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

2-Octyl-2H-isothiazol-3-one

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.001 < C(E)L₅₀ ≤ 0.01

Facteur M (aigu) 100

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 100

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

Biodégradation - 87.8%: 28 jours

RESIN

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable. FBC: 5.4-25.9, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Coefficient de partage log Pow: 2.77-3.2

12.4. Mobilité dans le sol

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Mobilité Le produit est non miscible dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

RESIN

Mobilité Faible mobilité.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Entériner les procédures d'élimination avec un ingénieur environnement et les réglementations locales.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
Classe déchet	Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950
N° ONU (ADN)	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1
Classe ADN	2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL**EmS** F-D, S-U**Catégorie de transport ADR** 2**Code de restriction en tunnels** (D)**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC****RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations nationales	Petroleum (Consolidation) Act, as ammended 1984 SI 1244. Highly Flammable Liquid Regulations 1972. Control of Pollution (Special Waste) Regulations 1980 (as amended). Control of Pollution Act 1974. The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716). Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended).
Législation UE	Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. Introduction to Local Exhaust Ventilation HS(G)37. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.
Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV)	Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.
Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)	Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Date de révision	01/07/2016
Révision	9
Remplace la date	01/04/2016
Numéro de FDS	21011

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN AEROSOL

Mentions de danger dans leur intégralité

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H360F Peut nuire à la fertilité.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.